



Évaluation du Comité de la sécurité alimentaire mondiale

**RAPPORT FINAL
14 avril 2017**

Remerciements

L'équipe d'évaluation est très reconnaissante aux nombreuses personnes qui les ont aidées tout au long de leur travail et qui sont beaucoup trop nombreuses pour les énumérer ici.

Cependant, nous tenons à exprimer notre gratitude particulière aux parties prenantes au CSA qui ont pris le temps d'être interviewées et ont fourni des commentaires précieux sur la première et la deuxième ébauche du rapport d'évaluation.

Nous tenons en particulier à exprimer notre gratitude à la FAO, le PAM, le FIDA et la France qui ont contribué à l'organisation des missions de terrain, en particulier Dominique Legros, Pierre Velge, Mame Diene, Pontian Muhwezi, Erin Carey, Mageed Yahia, Tito Diaz, Erika Pinto, Ricardo Rapallo, Rosana Martin, Jasmine Magtibay, Barbara Ekwall et Gabriel Laizer pour l'aide à la coordination et la fourniture d'assistance logistique à l'équipe lors des missions, aux membres des Secrétariats du Mécanisme de la société civile et du Mécanisme du secteur privé pour l'organisation des réunions avec leurs membres dans les pays où nous nous sommes rendus, la FAO, le PAM et les Bureaux d'évaluation du FIDA pour leurs précieux conseils et au Secrétariat du CSA, en particulier Sylvia Orebi et Daniela Mei, pour leur soutien administratif indispensable.

A tous, nous exprimons notre profonde gratitude.

Angela Bester (Responsable de l'évaluation), au nom de l'équipe d'évaluation: Patricia Biermayr-Jenzano, Meena Fernandes, Cherin Hoon et Ronald Gordon

Sigles et Abréviations

CSA	Comité pour la Sécurité alimentaire
MSC	Mécanisme international de la société civile pour la sécurité alimentaire et la nutrition
ECOSOC	Conseil économique et social des Nations Unies
UE	Union européenne
FAO	Organisation des Nations unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
CDA-FFA	Cadre d'action FFA
SAN-FSN	Sécurité alimentaire et Nutrition
GSF	Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition
HLPE	Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition
CIN2-ICN2	Deuxième Conférence internationale sur la Nutrition
FIDA	Fonds international de développement agricole
S&E	Suivi et évaluation
PTPA	Programme de travail pluriannuel
ONG	Organisation non gouvernementale
OCDE/CAD	Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) Direction de la coopération pour le développement (DCD-CAD)
GTCNL	Groupes de travail à composition non limitée
PSM	Mécanisme du Secteur Privé auprès du Comité pour la sécurité alimentaire
RAI	Principes pour des investissements responsables dans l'agriculture et les systèmes alimentaires
ABR	Agences basées à Rome (à savoir la FAO, le FIDA et le PAM)
ODD	Objectifs de développement durable
SUN	Mouvement pour le renforcement de la Nutrition
UNSCN	Comité permanent de l'ONU pour la Nutrition
DVGT	Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale
PAM	Programme alimentaire mondial des Nations Unies
WHA	Assemblée mondiale de la Santé
OMS	Organisation mondiale de la Santé

Résumé analytique

Contexte et objectif

ES1. Le Comité de la sécurité alimentaire mondiale a commandé une évaluation indépendante en vue de déterminer les progrès qu'il a accomplis depuis la réforme de 2009 au regard de son objectif général et des principaux résultats attendus. L'évaluation a couvert la période allant d'octobre 2009 à octobre 2016.

ES2. L'objet de l'évaluation, tel que défini dans la Note conceptuelle à l'annexe A et approuvé par le Bureau, est:

- a) d'apporter des éléments tangibles qui permettent de déterminer si le CSA, en tant que forum multipartite, est en voie de concrétiser la vision exposée dans le document relatif à la réforme et les résultats qui en sont attendus;
- b) d'évaluer dans quelle mesure le CSA assume de manière efficiente et efficace les rôles qui lui sont assignés dans le document relatif à la réforme et avec quel impact;
- c) d'examiner les modalités de travail, notamment le programme de travail pluriannuel du CSA, afin de déterminer l'incidence des processus décisionnels et de la planification sur l'efficacité;
- d) de proposer des recommandations pour l'avenir, en vue de permettre au CSA de répondre efficacement aux nouveaux défis en matière de sécurité alimentaire et de nutrition, de développer encore ses avantages comparatifs et de renforcer son rôle moteur dans l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition à l'échelle mondiale; et
- e) de tirer des enseignements sur la collaboration entre parties prenantes, domaine dans lequel le CSA offre un modèle susceptible d'être reproduit ailleurs..

Methodologie

ES3. L'évaluation s'est principalement appuyée sur une collecte de données qualitatives, réalisée à partir d'entretiens semi-structurés avec des informateurs clés et de discussions au sein de groupes de réflexion, ainsi que d'observations effectuées lors de la quarante-troisième session plénière du CSA. Ces données ont été complétées par des éléments tangibles tirés principalement de documents du Comité, des organismes ayant leur siège à Rome, du Mécanisme de la société civile, du Mécanisme du secteur privé, ainsi que d'autres parties prenantes. L'équipe d'évaluation a consulté 361 personnes au cours de ce processus, dont 156 dans le cadre de missions menées aux États-Unis, en France, en Jordanie, en Ouganda, au Panama, aux Philippines et au Sénégal. L'évaluation a couvert toutes les structures principales du Comité. Les contraintes de temps et de budget ont limité, entre autres choses, l'éventail de parties prenantes qu'il a été possible de consulter; par exemple, les parties prenantes au siège des Nations Unies à New York et à Genève.

Résumé des principales conclusions

Renforcement de la coordination

ES4. Le CSA est considéré au niveau mondial comme étant l'organe compétent pour traiter des thématiques de sécurité alimentaire et de nutrition et pour répondre aux priorités importantes dans ce domaine. Le Comité a permis de généraliser le concept de nutrition et a pris des mesures pour renforcer ses activités autour de la thématique nutrition, une tâche difficile en raison de l'encombrement et de la fragmentation de l'espace de discussion autour de cette thématique. Les séances plénières annuelles, qui forment la principale plate-forme de coordination au niveau mondial, ont vu une augmentation constante du nombre de délégués présents, ce qui reflète un intérêt croissant pour les travaux du CSA. Par contre des inquiétudes ont été notées concernant le grand nombre d'événements parallèles qui courent le risque d'éclipser la plénière principale ainsi que vis-à-vis du nombre relativement faible de

délégués au niveau ministériel participant à la session. Le CSA a pris des mesures pour renforcer ses liens avec les initiatives au niveau régional, mais n'a pas avancé dans son rôle de promotion d'une plus grande coordination au niveau régional. Il existe de nombreuses plateformes de coordination au niveau national pour la Sécurité alimentaire et la Nutrition mais les liens entre ces plateformes et le CSA sont pour l'instant encore trop faibles. Le Cadre stratégique mondial (GSF) devrait contribuer à renforcer la coordination sur les questions de la Sécurité alimentaire et de la Nutrition, mais son format actuel et le faible niveau de notoriété auprès des utilisateurs potentiels limitent son efficacité.

Une convergence des politiques améliorée

ES5. Le CSA a élaboré trois principaux produits politiques et 13 séries de recommandations relatives aux politiques, éclairées par les rapports HLPE et les Axes de travail politiques. Ces produits sont le résultat de processus de négociation. Il y avait différents niveaux de compréhension entre les parties prenantes concernant le sens à donner au concept de "convergence des politiques" tout comme les avis divergeaient sur la manière dont le CSA devrait aborder la convergence des politiques. Il y a une volonté de la part de certains acteurs du CSA de définir clairement et au préalable quels résultats l'on veut obtenir de la part d'un produit politique ou bien d'un ensemble de recommandations relatives aux politiques ainsi que sur la manière dont celles-ci seront utilisées, avant d'investir beaucoup de ressources et d'énergie dans le processus de développement de ces produits.

Renforcement des actions en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition à l'échelle nationale et régionale

ES6. Le rôle du CSA dans la fourniture de soutien et de conseils aux pays et régions n'est pas clair et aucun pays ni région n'a pour l'instant encore sollicité ce genre d'assistance. Le CSA a approuvé le projet de cartographie des actions réalisées au niveau national en matière de Sécurité alimentaire et Nutrition afin d'alimenter la réflexion des pays dans la conception de leurs politiques, stratégies et programmes, mais ce travail n'a pas été intégré, ni dans le calendrier du CSA ni dans le PTPA.

ES7. Le CSA a fourni une plate-forme pour le partage d'expériences et de bonnes pratiques sur les DVGT et a mené un exercice de révision des DVGT qui a abouti à un rapport de suivi préparé par le MSC. Il a approuvé les recommandations pour des événements similaires au niveau national et régional.

ES8. La 40^e Session plénière du CSA a approuvé un ensemble complet de recommandations sur le rôle de Suivi du CSA. Il a procédé à une évaluation périodique de l'efficacité du CSA à travers un sondage servant de base de référence. Il n'a pas assuré le suivi des principaux produits du CSA ni les résultats des principaux Axes de travail. Les progrès réalisés dans la mise en œuvre de son rôle en matière de Suivi ont été entravés par des divergences de vues sur ce qu'il faut comprendre par "Suivi", une divergence qui découle essentiellement d'une confusion dans l'utilisation du terme "Suivi" (*NdT: le terme "monitoring" en Anglais inclut une connotation de "surveillance" et de tutelle*).

ES9. Le rapport SOFI est un élément important du mécanisme de suivi du CSA car il observe les progrès réalisés dans la réduction de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition dans le monde. La nouvelle mouture du rapport SOFI va se focaliser sur le suivi des deux objectifs de l'ODD 2 (2.1 et 2.2).

ES10. Les DVGT ont été utilisées et appliquées au niveau national, régional et mondial. Les initiatives qui sont mentionnées dans le compte rendu de l'exercice de révision reflètent une variété d'approches, y compris la sensibilisation, la mise en place de plateformes multipartites ainsi que des applications pratiques comme la cartographie des conflits, la cartographie foncière et des nouveaux systèmes d'enregistrement fonciers.

Fonctionnement du Comité réformé

ES11. Le tableau ci-dessous résume la manière dont le CSA a rempli les six rôles principaux qui lui ont été attribués:

Rôle 1: Coordination au niveau mondial	Le CSA a organisé des séances plénières annuelles, servant de forum pour la coordination des questions relatives à la Sécurité alimentaire et la Nutrition. L'augmentation du nombre de délégués et d'autres participants suggère qu'ils considèrent important d'y assister et qu'ils en retirent quelque chose.
Rôle 2: Convergence des politiques	Le CSA a rempli son rôle de promotion de la convergence des politiques à travers le développement et l'approbation de produits de convergence des politiques et ainsi qu'à travers des recommandations relatives aux politiques. On note une adoption progressive de son principal produit de convergence des politiques (DVG) mais il est encore trop tôt pour pouvoir en mesurer l'impact.
Rôle 3: Fournir un soutien et des conseils aux pays et régions	Le CSA n'a pas fourni de soutien ni de conseils aux pays et régions, étant donné qu'aucune demande en ce sens n'a été formulée. Il n'est pas clairement établi comment ce rôle devrait être compris et il n'a pas été indiqué de détails sur la manière dont le CSA devrait fournir un soutien ou des conseils.
Rôle 4: La coordination au niveau national et régional (phase II)	Le CSA a tenté d'établir des liens avec ces niveaux lors de la séance plénière, mais la sensibilisation à ces niveaux s'est limitée aux engagements de la Présidence lors des Conférences régionales de la FAO ainsi que d'autres événements régionaux. Les détails de ce rôle n'ont pas été précisés par le CSA.
Rôle 5: Promouvoir la redevabilité et partager les bonnes pratiques à tous les niveaux (phase II)	Le CSA a fourni des plateformes de partage des Bonnes pratiques au niveau mondial à travers des événements spéciaux tenus lors de la semaine de la Plénière du CSA. Il n'a pas élaboré de cadres structurants pour aider les pays et les régions à assurer le suivi des progrès dans la réalisation de leurs objectifs de Sécurité alimentaire et Nutrition.
Rôle 6: Développer un Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition (phase II)	Le Cadre stratégique GSF a été élaboré et approuvé par la Plénière du CSA (2012). Mais le degré de notoriété du GSF est faible et l'étendue de son usage ou de son application est inconnue. Le CSA est entrain de réviser le GSF dans le but de l'améliorer.

Bureau et Groupe consultatif

ES12. Le rôle du Bureau semble principalement se limiter à approuver strictement ce qui a été élaboré et approuvé par les groupes de travail à composition non limitée (GTCNL). Ceci peut être expliqué par le fait que les membres du Bureau (qui dans certains cas Présidence également l'un ou l'autre GTCNL) rechignent à rouvrir des débats sur des points convenus qui ont nécessité un long processus afin de parvenir à un consensus, ainsi que le court délai disponible pour le changement. Il y a un désaccord au sein du Comité sur la composition du Groupe consultatif et la répartition des sièges entre les secteurs. Plusieurs propositions, souvent contradictoires ont été présentées à l'équipe d'évaluation pour résoudre ce désaccord.

Agences basées à Rome

ES13. Les ABR jouent un rôle clé au sein du CSA. Elles siègent au Groupe consultatif du CSA et à la Plénière. Elles apportent leur expertise technique et politique au Comité, contribuent au financement et mettent à disposition du personnel détaché au Secrétariat du CSA. Elles offrent des possibilités au Comité pour diffuser les conclusions et les recommandations du CSA et enfin elles soutiennent l'utilisation des produits du CSA au niveau des pays. 38 % de la contribution des ABR se fait sous la forme de mise à disposition

de personnel senior détaché. Ces détachements ont parfois connu du retard dans leur implémentation, ce qui a un impact sur la stabilité du Secrétariat.

Le Secrétariat

ES14. Le Secrétariat a été généralement perçu par les membres du CSA comme étant efficace dans son soutien au travail de fond du Comité. L'évaluation a révélé, cependant, que la structure actuelle et la répartition du travail au sein du Secrétariat ne sont pas optimales et il y avait un manque de clarté en ce qui concerne le rôle de la Présidence par rapport au Secrétariat. L'imprévisibilité des ressources fournies par les Agences basées à Rome constitue un risque pour l'efficacité du Secrétariat du CSA. Le suivi des décisions liées au processus du Comité est assuré par le Secrétariat du CSA sous la forme d'un rapport d'activité annuel du CSA qui sert de document de référence pour la discussion en plénière sur le Programme de travail pluriannuel (PTPA) du CSA. Cependant, il a été noté que ce mécanisme de suivi concerne uniquement les décisions prises lors de la toute dernière session plénière.

HLPE (Groupe d'experts de haut niveau)

ES15. Le Groupe d'experts de haut niveau a produit 10 rapports entre 2011 et 2016 et ceux-ci ont éclairé les recommandations relatives aux politiques du CSA. Les rapports HLPE sont utilisés au-delà du Comité, au niveau mondial et ont été référencés dans les résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies. La promotion des rapports HLPE est confiée en grande partie au Comité directeur, avec le soutien du Secrétariat HLPE. Des membres du Comité directeur ont exprimé leur inquiétude vis-à-vis des ressources limitées disponibles pour une plus large promotion des rapports HLPE, en particulier au niveau des pays.

Mécanisme de la Société Civile

ES16. Le MSC est le plus important espace organisé pour les acteurs de la société civile travaillant dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition et qui leur permet de se réunir, de dialoguer et de coordonner leurs voix sur les questions en rapport avec la SAN. Le MSC a participé à tous les principaux processus du Comité. Le mécanisme a également contribué à la fonction de suivi du Comité à travers son rapport synthétique sur les expériences de la société civile vis-à-vis de l'utilisation et la mise en œuvre des DVGT. Les membres du CSA ont exprimé leur appréciation de la contribution apportée par le MSC au bon fonctionnement du Comité. Mais il y a également des membres et des parties prenantes du CSA qui critiquent la manière dont fonctionne le MSC. La principale préoccupation soulevée est que les mouvements sociaux sont trop dominants au sein du MSC et que les voix des autres groupes / organisations, à savoir les organisations internationales non gouvernementales, ne sont pas suffisamment entendues. Il y a des groupes qui estiment que leurs voix ne sont pas entendues au CSA car il ne leur a pas été accordé d'espace au sein du MSC. Bien que ces organisations soient critiques vis à vis du MSC, elles persistent à dire que le MSC est un mécanisme très précieux pour la réalisation des résultats du CSA et veulent en améliorer le fonctionnement général.

Mécanisme du Secteur Privé

ES17. La participation du secteur privé aux sessions plénières du CSA a augmenté depuis 2010. Il a participé aux travaux intersessions du CSA et a organisé des forums de partenariat. Deux thèmes connexes ont émergé des entretiens avec les membres du secteur privé du MSP. Le premier thème est lié au sentiment de la part des membres du MSP que leurs préoccupations ne bénéficient pas du même niveau d'attention que les questions soulevées par le MSC. Le deuxième thème est que, au vu du nombre croissant et la diversité des organisations qui rejoignent le MSP, le nombre de sièges au Groupe consultatif du CSA devrait être augmenté.

PTPA - MYPOW

ES18. Un thème qui est revenu souvent dans les entretiens est le ressenti que le Comité se charge de trop de choses, ce qui a un impact négatif sur la performance du Comité. Il y a un fort appel pour une définition plus efficace des priorités dans les activités du Comité. En particulier, la nécessité de réduire le nombre d'Axes de travail a été soulevée. L'actuelle période biennale du programme de travail pluriannuel pose un horizon trop proche pour servir de plan stratégique ou de cadre structurant pour le travail du Comité.

Budget

ES19. L'évaluation a révélé que le processus budgétaire a été déconnecté du processus de planification du PTPA et que ce dernier était chroniquement sous-financé. Le Comité n'a pas de stratégie de mobilisation des ressources, en conséquence la levée de fonds s'est faite de manière ad-hoc. Les ressources nécessaires pour les opérations du Comité, y compris les Axes de travail, ainsi que les ressources pour le HLPE et le MSC ne sont pas prévisibles, ce qui pose un risque pour l'efficacité et la durabilité du CSA..

Communication et sensibilisation

ES20. Les efforts de communication et de sensibilisation ont donné des résultats mitigés. Le Comité est connu au niveau mondial mais sa notoriété au niveau des pays est faible. La communication entre Rome et d'autres capitales a été jugée problématique. L'intégralité des activités prévues dans la stratégie de communication n'a pu être mise en œuvre en raison d'un manque de financement.

Modèle multipartite

ES21. Le CSA est une plate-forme multipartite unique dans le système des Nations Unies. Le CSA s'efforce d'être inclusif, mais les questions linguistiques ou bien le manque de services de traduction et d'interprétation excluent parfois de manière involontaire des personnes des discussions politiques et des processus de négociation. L'évaluation a identifié un certain nombre de facteurs critiques comme étant nécessaires pour que le Comité fonctionne en tant que plateforme multipartite efficace. L'évaluation du CSA selon ces critères permet d'identifier plusieurs domaines dans lesquels le CSA pourrait s'améliorer. (Tableau 30)

Tableau 30: Évaluation de l'état actuel du CSA selon les facteurs critiques de réussite

Vision et stratégie	
Facteurs critiques de succès	Comment se positionne le CSA
La vision doit être sans ambiguïté	La vision du CSA contient plusieurs éléments et nécessite plusieurs lectures pour en comprendre la vision.
Elle doit clairement préciser ce que le Comité cherche à atteindre et cela doit être compris tant par ceux à l'intérieur que ceux à l'extérieur de la plateforme	Le CSA est clair sur ce qu'il veut réaliser, même s'il y a des différences d'opinion sur la meilleure manière d'y parvenir. En-dehors du CSA, on ne sait pas très bien ce que le Comité cherche à atteindre car il n'est pas bien connu de ceux qui ne sont pas étroitement impliqués dans le Comité. On ne comprend pas bien non plus comment les efforts du Comité se complètent et / ou contribuent et renforcent les efforts d'autres acteurs dans le domaine de l'alimentation et de la nutrition.
Les objectifs doivent être spécifiques et non pas formulés de manière vague	L'objectif général du CSA est déjà suffisamment spécifique. Cependant, les trois principaux Résultats recouvrent un champ très large et sont de très haut niveau, ce qui rend difficile l'établissement de critères de mesure. Ceci pourrait être amélioré en incluant des résultats immédiats et intermédiaires.
Sélectionner des questions ayant un intérêt élevé qui amèneront les gens	Le CSA sélectionne des thématiques qui ont attiré du public lors des séances Plénières étant donné qu'elles sont pertinentes dans le domaine de

autour de la table	la Sécurité alimentaire et de la Nutrition. Les événements parallèles attirent beaucoup de monde.
Choisir plutôt un sujet qui aura un impact, que de nombreux sujets qui ont peu d'impact	Le CSA tente de se concentrer sur une ou deux thématiques, mais il y a toujours une pression pour couvrir plus de sujets ou de thématiques.
Être flexible pour répondre aux conditions changeantes	Le CSA n'est pas une plateforme très flexible, il est lent à répondre aux conditions changeantes. Cette flexibilité limitée est inhérente aux organes intergouvernementaux.
Valeurs	
Facteurs critiques de succès	Comment se positionne le CSA
Le respect mutuel et la confiance entre toutes les personnes qui font partie de la plateforme	Il existe un respect mutuel entre les parties au sein du CSA et les règles de débat et de négociation sont respectées. Les niveaux de confiance sont faibles au sein de certaines structures et entre certaines structures du CSA.
Esprit de collaboration et de consensus	Le CSA s'efforce de dégager un consensus dans sa prise de décision. Cette approche par consensus est reconnue comme étant la manière dont le CSA fonctionne. Certains critiquent l'approche par consensus et la considèrent comme obligeant le CSA à toujours rester au niveau du plus petit dénominateur commun et donc ne pas choisir des sujets pouvant être controversés.
Tout le monde devrait travailler dans la même direction, même s'ils ont des intérêts et des points de vue différents	La plupart des membres de la plate-forme du CSA veulent que le CSA fonctionne efficacement et atteigne ses objectifs. Il existe de nombreux intérêts et points de vue différents sur la manière dont cela doit être accompli.
Inclusivité entre les différentes structures qui existent sur la plateforme	Le CSA s'efforce d'être inclusif, mais des obstacles subsistent pour y parvenir pleinement. L'indisponibilité des services de traduction et d'interprétation pour tous les documents et toutes les réunions ainsi que l'imprévisibilité du financement compromettent l'inclusivité.
Egalité des voix de toutes les personnes autour de la table	L'allocation des sièges au Groupe consultatif du CSA est une source de tensions au sein du Comité, car il existe des participants qui estiment qu'ils n'ont pas la même voix que ceux des autres personnes autour de la table. Il existe différentes interprétations en ce qui concerne le concept de "égalité des voix" - pour certains, il signifie une parité dans le nombre de sièges, pour d'autres cela signifie que la répartition des sièges doit favoriser les populations les plus touchées par l'insécurité alimentaire.
Garantir la liberté d'exprimer ses points de vue sans crainte ni entrave	Les membres et les participants du CSA sont libres d'exprimer leurs points de vue dans les réunions de la plate-forme. Toutefois, au sein des différents groupes, il peut y avoir des pratiques qui inhibent la liberté d'expression des différents points de vue. L'équipe d'évaluation n'est pas au courant de ce qui se passe dans les réunions internes des membres et des participants.
Capacités	
Facteurs critiques de succès	Comment se positionne le CSA
Capacité de leadership pour influencer l'ordre du jour de l'ONU	La responsabilité d'influer sur l'ordre du jour des Nations Unies semble être laissée à la Présidence du CSA. Il ne semble pas y avoir un sens de responsabilité collective en ce qui concerne le fait de peser sur l'ordre du jour des Nations Unies.
Des personnes à tous les niveaux qui peuvent faire la promotion du Comité	La promotion du CSA est faite, à des degrés divers par des structures et des mécanismes et à différents niveaux. À l'heure actuelle, le MSC est actif à faire la promotion du CSA au niveau national. Au niveau mondial, le travail de plaidoyer pourrait être renforcé par les pays membres, particulièrement dans les instances dirigeantes des ABR et des plateformes de l'ONU. Les ABR sont dans la meilleure position pour faire la promotion CSA au niveau régional tandis que - collectivement - un effort supplémentaire peut être

	entrepris au niveau national, afin d'aider les pays à adapter les produits du CSA aux réalités locales et ainsi leur donner un sens, mais aussi aider les pays à utiliser ces produits.
Un Secrétariat compétent pour soutenir la plate-forme	Il y a des lacunes dans la structure du Secrétariat du CSA, ce qui a pour conséquence une capacité sous-utilisée des cadres supérieurs. Les retards et l'imprévisibilité tant la mise à disposition de moyens financiers que de contributions en personnel des trois ABR ont des conséquences négatives sur l'efficacité du Secrétariat.
Les membres doivent avoir la capacité de faire leur travail dans la plate-forme et de participer aux diverses structures de la plate-forme	Les capacités sont inégales entre les différents membres du CSA, de sorte que ceux qui disposent de moins de capacités et de ressources limitées ne participent pas pleinement aux travaux de la plate-forme.
Les systèmes et procédures	
Facteurs critiques de succès	Comment se positionne le CSA
Les procédures sont nécessaires et doivent être claires	Le CSA est soumis aux règles générales de l'organisation, qui inclut son propre règlement intérieur. Le règlement intérieur couvre un large champ et n'entre pas dans les détails. Il y a donc de la place pour l'interprétation des règles en fonction des intérêts individuels de chacun. Les règles de procédure, sur lesquelles les instances subsidiaires et Groupes de travail ad-hoc travaillent en ce moment, ne sont pas documentées et peuvent donc varier selon les différents axes de travail.
Flexibilité dans les procédures	En tant qu'organe intergouvernemental des Nations Unies, le CSA dispose d'une flexibilité limitée dans ses procédures.
Financement	
Facteurs critiques de succès	Comment se positionne le CSA
Le financement doit être suffisant pour réaliser les objectifs prévus	Le financement du CSA est insuffisant pour couvrir intégralement toutes les activités mentionnées dans le programme de travail pluriannuel pour l'exercice biennal. Le CSA ne dispose pas d'un modèle de financement durable. La transparence pourrait aider les donateurs à comprendre l'impact potentiel de leurs contributions.
Le financement doit être prévisible	Le financement du CSA n'est pas prévisible. Il s'appuie sur des financements versés par des bailleurs de fonds pour couvrir ses activités dans les Axes de travail et pour financer le MSC et le HLPE. Les délais dans le détachement de personnel par les ABR ont une incidence sur sa capacité à fournir des résultats.
Communication	
Facteurs critiques de succès	Comment se positionne le CSA
Communiquer des messages pour générer un dialogue constructif surtout quand il y a beaucoup d'informations techniques	Le CSA doit aller au-delà de la plénière et élaborer une stratégie de sensibilisation réaliste qui inclut la transmission d'informations faciles à comprendre afin d'assurer que ses messages sont bien reçus par ceux qui en ont le plus besoin (c'est-à-dire au niveau du pays)

Conclusions

ES22. Sont présentées ici les principales conclusions de l'évaluation. Pour plus de clarté, ces conclusions sont organisées autour des questions clés de l'évaluation.

Question d'évaluation clé 1.1 Dans quelle mesure le CSA réformé a-t-il amélioré la coordination globale sur les questions de sécurité alimentaire et de nutrition?

ES23. **Conclusion 1:** Le Comité a apporté une contribution à l'amélioration de la coordination mondiale sur les questions de sécurité alimentaire et de nutrition. Il a mis en oeuvre des mécanismes et des processus pour mener à bien son rôle de coordination mondiale. Bien que le Comité ait abordé les questions pertinentes relevant de son mandat, il n'a pas suffisamment articulé et exploité son avantage comparatif en matière de sécurité alimentaire et de nutrition, car il lui manque une stratégie globale. Le Document de réforme est le document fondateur du CSA réformé, mais il ne peut remplacer une stratégie d'action.

ES24. Le Comité est la seule plate-forme au sein du système des Nations Unies qui rassemble un large éventail de diverses parties prenantes au niveau mondial pour élaborer des lignes directrices et formuler des recommandations relatives aux politiques. Le processus de discussion (à l'exception de la décision finale) est également singulier et propre au Comité, à travers des discussions d'égal-à-égal avec des acteurs non étatiques. La société civile et le secteur privé participent à tous ses principaux processus et il peut s'appuyer sur les données probantes et la documentation d'études de cas que lui fournissent les Rapports du Groupe d'experts de haut niveau (HLPE). Cette organisation fait du CSA une institution unique en son genre au sein du système des Nations unies. Toutefois, cette caractéristique est largement ignorée en dehors du quartier général à Rome. Le Comité est vu par ceux qui y sont étroitement associés, comme traitant des questions liées à la sécurité alimentaire et à la nutrition, mais étant donné que le Comité est largement inconnu au niveau national, il n'a peut être pas de pertinence aux yeux des "bénéficiaires ultimes" de ses travaux.

ES25. Les travaux du Comité à ce jour couvrent un large éventail de questions en rapport avec la sécurité alimentaire et la nutrition, nombreuses d'entre elles étant couvertes par ailleurs. Alors que ces thématiques sont pertinentes et importantes, le Comité n'est pas toujours clair sur la valeur ajoutée qu'il peut apporter en se saisissant de certaines questions. Par exemple, il n'a pas suffisamment exposé sa vision et sa stratégie pour contribuer aux efforts mondiaux en faveur de la nutrition. La contribution du Comité à la coordination au niveau régional et national a été minime étant donné qu'il n'a pas élaboré ce qu'implique une telle coordination pour lui même.

Question d'évaluation clé 1.2 : Dans quelle mesure le CSA réformé a-t-il amélioré la convergence des politiques sur les questions clés de la sécurité alimentaire et de la nutrition?

ES26. **Conclusion 2:** Le Comité a contribué à l'amélioration de la convergence des politiques sur les questions de sécurité alimentaire et de nutrition dans la mesure où il a développé des produits politiques qui ont des applications potentielles dans de nombreux pays et régions. Comme cela est indiqué dans les conclusions sur la convergence des politiques, il est également nécessaire d'évaluer la convergence des politiques comme un résultat à travers la mesure du degré d'utilisation et d'application des produits de convergence des politiques. Le Comité est parvenu à une convergence sur certaines questions politiques au niveau mondial, mais cela ne s'est pas encore traduit par une utilisation généralisée et une large application de ses produits de convergence des politiques.

Question d'évaluation clé 1.3 Dans quelle mesure le CSA réformé a-t-il renforcé les actions nationales et régionales dans le domaine de la sécurité alimentaire?

ES27. **Conclusion 3:** Le Comité a contribué à des actions nationales en rapport avec la sécurité alimentaire et la nutrition par le biais d'un appui technique (fourni par la FAO, par d'autres partenaires au développement et par la société civile) ainsi que des conseils fournis aux pays dans l'utilisation et l'application des DVGT. Le rôle du CSA dans la facilitation du soutien et de la fourniture de conseils aux pays et régions n'est pas clair et les actions de soutien que les pays ont reçu de la part de la FAO et d'autres acteurs n'ont pas été facilitées par le Comité. Le CSA ne dispose que peu d'informations sur les besoins des pays et n'a pas non plus d'informations sur les nombreuses plates-formes consacrées à la Sécurité alimentaire et à la Nutrition qui existent au niveau national et régional. Ces informations sont nécessaires pour que le CSA puisse faciliter la fourniture de conseils et d'actions de soutien au niveau national et régional. Le Comité a apporté une modeste contribution à la promotion de la redevabilité grâce à son événement thématique sur le "Suivi" des DVGT. Le rôle que le CSA veut jouer dans le domaine du "Suivi" n'est pas clair et peu de progrès ont été réalisés dans le suivi des principaux produits et recommandations relatives aux politiques du Comité.

Question d'évaluation clé 2.1 Dans quelle mesure les six rôles, les modalités de travail, les systèmes et structures de gestion contribuent-ils aux résultats?

ES28. **Conclusion 4:** Le Comité fonctionne et a réussi à générer un niveau élevé de résultats depuis la réforme de 2009. Il pourrait néanmoins être plus efficace et efficient; sa performance dans chacun des six rôles qui lui ont été attribués est inégale. Des lacunes demeurent et des problèmes devraient être résolus afin de pouvoir être pleinement efficace et efficient.

ES29. En tant que plate-forme de coordination au niveau mondial, le Comité a réussi à rassembler un large éventail d'acteurs dans les sessions de discussions et négociations sur les questions de sécurité alimentaire et de nutrition. Cependant, il est trop tôt pour savoir si ceci a engendré un renforcement de la collaboration entre les parties prenantes au niveau national. Le Comité a su fournir des produits de convergence des politiques et il existe des preuves de l'utilisation de l'un de ses principaux produits. Les rôles que le Comité n'a pas rempli efficacement sont les suivants:

- Appui et conseils aux pays et régions.
- Coordination au niveau national et régional.
- Promotion de la responsabilisation et partage des Bonnes pratiques.

ES30. Il y a un manque de clarté et d'accord sur la manière dont le Comité devrait remplir ces rôles. En ce qui concerne la fourniture de soutien et de conseils aux pays et régions, le Comité peut, au mieux, uniquement faciliter des actions de soutien et des conseils aux pays et régions. Le Comité est un organe intergouvernemental de politique et non un organe exécutif. Les agences basées à Rome et d'autres institutions du système des Nations Unies sont mieux placées pour fournir un soutien et des conseils aux pays et régions.

ES31. En ce qui concerne le rôle joué par le CSA dans la promotion de la redevabilité et le partage des Bonnes pratiques, le Comité a pris un bon départ avec l'organisation d'événements à l'échelle mondiale pour le partage des Bonnes pratiques. Il y a cependant des opinions divergentes au sein du Comité sur son rôle dans le suivi et sur les résultats dont il devrait assurer le Suivi. Il est impossible, ni souhaitable que le Comité s'embarque dans un Suivi en profondeur de la mise en œuvre au niveau national des nombreuses recommandations relatives aux politiques et des produits politiques. Des bilans périodiques et des évaluations ponctuelles sont probablement plus appropriés.

ES32. **Conclusion 5:** Le Bureau, le Groupe consultatif et les GTCNL jouent un rôle central dans l'élaboration de l'ordre du jour du comité et du contenu de ses travaux. La contestation de la composition du Groupe consultatif sous prétexte de garantir une représentation adéquate de toutes les parties prenantes risque de réduire l'efficacité du Groupe consultatif. Le Mécanisme de la société civile et le Mécanisme du secteur privé jouent un rôle important dans la facilitation des contributions des acteurs non étatiques aux travaux du Comité. Les deux mécanismes cherchent à avoir " l'espace " nécessaire pour faciliter efficacement la représentation des points de vue de leurs organisations participantes. Les réunions conjointes du Bureau et du Groupe consultatif sont une plate-forme pour influencer les décisions du Bureau et en fin de compte, peser sur la Session plénière. Il est donc pas surprenant qu'il y ait une contestation de la représentation et de la répartition des sièges au sein du Groupe consultatif.

ES33. **Conclusion 6:** Le rôle de la Présidence est allé au-delà du fait de présider les séances Plénières et celles du Bureau, pour aboutir à un rôle actif dans la sensibilisation et l'interaction avec le siège des Nations Unies à New York, dans les conférences régionales, ainsi que dans la gestion des réunions en dehors du CSA à Rome et dans d'autres pays, sur demande. Bien que le Règlement intérieur prévoit la possibilité pour la Présidence d'en faire plus que de simplement présider les réunions, ces fonctions ne sont pas explicitées dans les règles. Il y a également un manque de clarté sur le rôle de la Présidence en rapport avec le travail du Secrétariat du CSA.

ES34. **Conclusion 7:** Le Secrétariat a été généralement perçu par les membres du CSA comme étant efficace dans ses fonctions, en particulier en ce qui concerne l'organisation d'un événement à grande échelle tel que la Plénière annuelle du CSA. Cependant, l'imprévisibilité des ressources fournies par les Agences basées à Rome, qui sont essentiellement des contributions en nature et sans compensation pour les retards, constitue un risque pour l'efficacité du Secrétariat du CSA. La structure du Secrétariat du CSA n'a pas été prévue en détail dès le départ et il y a des questions relatives à la répartition du travail et à l'utilisation efficiente et efficace du personnel qui restent en suspens.

ES35. **Conclusion 8:** Le Groupe d'experts de haut niveau a produit des rapports qui couvrent une série de thématiques en rapport avec la sécurité alimentaire et de la nutrition. Il existe un large consensus parmi les membres du CSA et les parties prenantes sur l'importance que revêtent les travaux Groupe d'experts de par le fait qu'ils fournissent les données scientifiques probantes qui permettent d'éclairer et de fonder les décisions du Comité. Toutefois, le potentiel de ces experts n'est pas pleinement exploité. Le Groupe d'experts fait face à un certain nombre de défis, y compris une absence de ressources suffisantes pour promouvoir ses activités.

ES36. **Conclusion 9:** Bien que soumis à un processus rigoureux qui s'attache à définir les priorités du Comité sur l'exercice biennal, le programme de travail pluriannuel (PTPA) n'a pas permis de limiter le nombre de priorités approuvées au bout du compte. L'imprévisibilité du financement du Comité et des ressources allouées au Secrétariat conjoint, au HLPE et au MSC nuisent à l'efficacité et à l'efficacité des activités.

ES37. **Conclusion 10:** Le fait que le Comité ne soit guère connu dans les pays dénote un manque d'efficacité dans sa communication et dans ses campagnes d'information. Le Mécanisme de la société civile et le Mécanisme du secteur privé font connaître le Comité et informent leurs membres de ses produits et de ses décisions. Le problème réside dans les faiblesses de la communication entre les délégations à Rome et les ministères au niveau des pays ainsi que de la mesure dans laquelle les ABR ont inclus (ou non) les résultats politiques du CSA dans leurs programmes et leurs travaux au niveau des pays.

Question d'évaluation clé 2.2: Dans quelle mesure les stratégies, les outils, les produits et les recommandations contribuent-elles aux résultats?

ES38. **Conclusion 11:** Au final, le Comité n'a que peu de contrôle sur la mesure dans laquelle ses produits et recommandations politiques sont utilisés et appliqués, bien qu'il puisse chercher à influencer de manière proactive leur utilisation et application. L'utilisation et l'application efficace des produits politiques et des recommandations du CSA exigent que les pays reçoivent une assistance via des stratégies et des outils, ainsi que des conseils pratiques afin de leur permettre d'adapter les produits du CSA au contexte du pays. Toutefois, le développement et le déploiement de ces mesures d'assistance ne relèvent pas du mandat du Comité et il appartient aux agences basées à Rome et à d'autres partenaires de développement, ainsi qu'au MSC et au MSP d'élaborer des stratégies et des outils pour favoriser l'utilisation et l'application de produits politiques et des recommandations du CSA. Les DVGT sont un bon exemple de stratégies et d'outils mis au point pour faciliter l'utilisation et l'application d'un produit politique. Cependant, cela n'a pas été le cas avec d'autres produits et recommandations.

Question d'évaluation clé 2.3: Dans quelle mesure les plates-formes, les interactions et les structures rassemblant des parties prenantes contribuent-elles aux résultats?

ES39. **Conclusion 12:** Le Comité entretient des liens avec les plates-formes au niveau mondial, mais cela n'est pas le cas avec les plates-formes régionales et nationales. Même au niveau mondial, l'étude des données suggère que le Comité est très "centré sur Rome" et n'est pas suffisamment engagé avec d'autres structures mondiales. Ceci pourrait changer avec l'intérêt manifesté par le Forum politique de haut niveau sur le développement durable. Le Comité n'a pas développé des liens solides ni n'a occupé de position d'influence dans des plates-formes rassemblant des parties prenantes au niveau régional. L'évaluation a révélé plusieurs plates-formes dans les différentes régions et dans les pays visités, sans interaction perceptible avec le CSA.

Question d'évaluation clé 3.1: Dans quelle mesure la plate-forme multi-partite a-t-elle fait participer une diversité de voix dans l'élaboration des politiques?

ES40. **Conclusion 13:** Le Comité réformé a engagé une plus grande diversité des acteurs que ce fut le cas avant la réforme, en particulier à travers ses deux mécanismes de la société civile et du secteur privé. Un des défis à surmonter est le fait de veiller à ce que le Comité soit véritablement inclusif. La disponibilité insuffisante de services de traduction et d'interprétariat, en particulier pour les processus importants de négociation et les documents qui les accompagnent ainsi que l'inégalité dans le degré de capacité des membres et participants du CSA ont un impact négatif sur leur participation au processus du CSA. Le MSC et le MSP poursuivent leur évolution en tant que mécanismes inclusifs, car la diversité des voix au sein de ces mécanismes n'était pas toujours évidente dans les discussions des Groupes consultatifs. Des opinions marquées ont été exprimées par l'Organisation mondiale des Agriculteurs, affirmant que leurs organisations membres ne se sentaient pas représentées ni par le MSC, ni par le MSP. L'OMA plaide pour "... un espace autonome où les voix de ses membres peuvent être entendues ..." ¹

¹ Communication de l'OMA à l'équipe d'évaluation, avril 2017

Question d'évaluation clé 3.2: Dans quelle mesure les questions concernant le genre et la jeunesse, ainsi que les intérêts des populations autochtones et des populations marginalisées sont-elles prises en compte?²

ES41. **Conclusion 14:** Le Comité a intégré l'égalité entre les genres et l'autonomisation des femmes dans son ordre du jour. La question de la participation de la jeunesse reçoit plus d'attention que cela n'a été le cas de par le passé. Le Comité a intégré les intérêts des peuples autochtones dans ses travaux, mais les questions concernant les peuples autochtones sont principalement portées et défendues par le Mécanisme de la société civile et non par le Comité dans son ensemble.

Question d'évaluation clé 3.3: Quelles sont les hypothèses, les facteurs et les conditions nécessaires pour que la plate-forme puisse fonctionner ?

ES42. **Conclusion 15:** Le Comité pourrait offrir un bon modèle de collaboration et de partenariat pour atteindre les cibles des objectifs de développement durable. Cependant, il lui manque encore un certain nombre des facteurs ou des conditions nécessaires pour fonctionner concrètement comme une plateforme multipartite.

ES43. Les initiatives multipartites qui donnent des résultats ont des objectifs clairs et se concentrent sur un problème précis, que les parties prenantes cherchent à résoudre ensemble. Le Comité traite un large éventail de problèmes de sécurité alimentaire; il ne propose pas aux parties prenantes de cause unique à laquelle se rallier. Le Droit à une alimentation adéquate, qui a été l'un des moteurs de la réforme, a rarement été l'objet direct des activités du CSA, à l'exception de l'événement rétrospectif des dix ans qui s'est tenu en 2014 et de l'événement MSC-Norvège, qui s'est tenu en 2016.

ES44. Les plateformes multipartites ont besoin de ressources prévisibles et d'une base stable de personnel pour fonctionner. Ces deux conditions ne sont pas réunies au sein du Comité et cela compromet sa pérennité. Les plateformes multipartites qui fonctionnent efficacement savent communiquer leur vision et démystifier les aspects techniques de leurs activités. Ce n'est pas le cas du Comité.

ES45. Il doit y avoir un respect mutuel et une confiance entre les parties prenantes. Les choses continuent d'évoluer de ce point de vue au sein du Comité. Les gens ne travaillent pas ensemble parce qu'ils se font confiance – la confiance s'installe entre eux parce qu'ils travaillent ensemble. Les parties prenantes doivent avoir le sentiment qu'elles ont toutes le même poids, et que la même importance est accordée à toutes les contributions au sein du Comité. Sur ce point, il reste du chemin à parcourir au Comité et à ses mécanismes. Certains groupes se sentent exclus, ou n'ont pas l'impression qu'on accorde la même importance à leurs contributions qu'à celles des autres.

Recommandations

ES46. L'évaluation fait un certain nombre de recommandations et note que le Comité se penche déjà sur certaines des questions soulevées dans cette évaluation. L'évaluation a établi un classement des priorités pour les recommandations, mais rappelle au Comité que toutes les recommandations sont nécessaires pour améliorer la pertinence, l'efficacité et l'efficacité du Comité.

ES47. **Recommandation 1** [ref: [Conclusions 1 & 2](#)]: Le Comité devrait élaborer un cadre stratégique pour orienter ses activités sur les moyen et long termes, en s'appuyant sur

² Ces groupes ont été retenus en priorité pour l'évaluation sur la base des questions soulevées lors de la phase préparatoire.

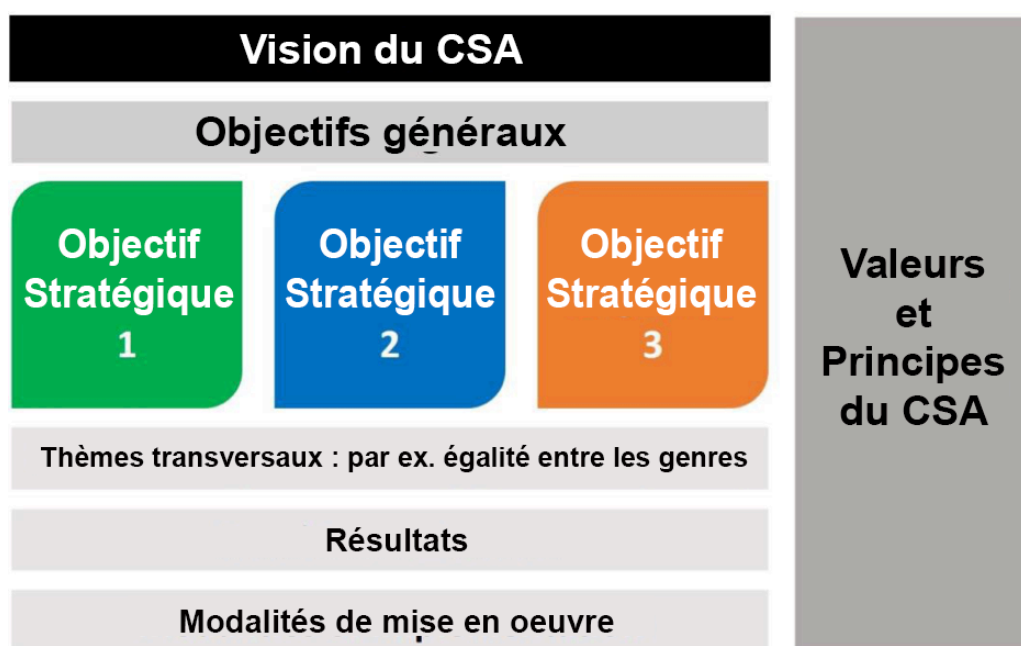
l'Agenda 2030 pour le développement durable comme cadre de référence et éclairé par, entre autres choses, le Rapport HLPE sur les questions critiques et émergentes. Bien que le Bureau soit chargé de diriger le processus, celui-ci devrait être un processus inclusif qui s'appuie sur les idées de tous les membres et participants du CSA ainsi que d'autres parties prenantes. Une structure de type GTCNL soutenue par une équipe technique devrait être chargée d'élaborer le plan / cadre.

ES48. L'équipe d'évaluation ne veut pas prescrire le régime de planification particulier que le Comité devrait adopter, chaque organisation doit trouver quelle approche convient le mieux à son mandat. Le système des Nations Unies a adopté une approche de planification axée sur les résultats et il est recommandé au Comité d'intégrer les principes d'une approche axée sur les résultats dans son cadre. Il serait utile d'examiner les approches adoptées par les Agences basées à Rome. La FAO dispose d'un cadre stratégique de 10 ans et dans ce cadre, d'un plan à moyen terme sur quatre ans ainsi qu'un programme de travail et un budget sur deux ans. Le FIDA dispose d'un cadre stratégique sur 10 ans, avec des plans à moyen terme de trois ans, alors que le PAM a un plan stratégique quinquennal.

ES49. L'horizon de planification du CSA devrait être à six ans, couvrant trois exercices biennaux et devrait être revu et mis à jour quand cela est nécessaire. Le plan/cadre stratégique ne remplace pas le PTPA, - il définit la direction stratégique autour de laquelle le PTPA devrait être formulé. Le PTPA représente le programme d'activités que le CSA a l'intention de mettre en œuvre pendant toute la durée du PTPA.

ES50. Le plan ou cadre stratégique devrait définir la vision du CSA et de son/ses objectif(s) global(aux), ainsi qu'un petit nombre d'objectifs stratégiques pour l'orienter vers la réalisation ou de contribuer à/aux objectif(s) Bien qu'il n'y ait pas de prescription sur le nombre d'objectifs stratégiques, il est conseillé de ne pas en avoir plus de cinq objectifs clairement définis ainsi que des résultats à atteindre détaillés. Il est important que le Comité examine les voies à suivre pour atteindre les résultats et ici la logique du programme indicatif développé au cours de l'évaluation peut être utilisée comme un guide. Le développement du plan / cadre stratégique est également une occasion pour le Comité de clarifier les six rôles énoncés dans le Document de réforme, ainsi que les modalités de réalisation de ces rôles. La figure 1 représente schématiquement les éléments indicatifs d'un plan / cadre stratégique.

Figure 1: Eléments indicatifs d'un plan / cadre stratégique



ES51. Dans le cadre du processus d'élaboration du cadre stratégique, le CSA devrait s'inspirer du futur rapport du HLPE sur les questions cruciales et émergentes ainsi que sur les exemples de ce que les autres acteurs mondiaux font dans le domaine de Sécurité alimentaire et la Nutrition, pour permettre au CSA de clarifier les domaines dans lesquels il peut apporter une valeur ajoutée. Le cadre stratégique devrait être éclairé par les réalités “ sur le terrain “ et permettre ainsi au CSA de disposer d'informations sur les priorités nationales en matière de Sécurité alimentaire et de Nutrition ainsi que des informations sur les plates-formes nationales existantes et prévues. Le Groupe consultatif, les Agences basées à Rome et l'OMS, sont bien placés pour fournir des informations sur les priorités nationales et les plates-formes nationales.

ES52. **Recommandation n° 2** [ref: Conclusion 9]: La structure du programme de travail pluriannuel et le processus devraient être révisés. Le PTPA devrait être éclairé par ainsi que s'aligner sur le cadre stratégique et il devrait y avoir un lien clair entre les activités incluses dans le PTPA et les résultats prévus dans le cadre stratégique. Le CSA étudie la possibilité d'un programme de travail pluriannuel couvrant une période de 4 ans. Compte tenu de la difficulté rencontrée par le CSA pour assurer un budget pérenne pour une programmation biennale, le fait d'étendre le PTPA sur 4 ans signifie simplement que le Plan de travail inclura de nombreuses activités non financées. La nécessité d'une perspective à moyen terme est prise en compte par la mise en place d'un cadre stratégique qui couvre trois exercices biennaux.

ES53. Le PTPA devrait être directement lié au processus budgétaire afin de limiter les déficits de financement chroniques auxquels est confronté le PTPA. Bien que le CSA vise à assurer un financement durable pour ses activités, il devrait également définir une hiérarchie des priorités pour ses travaux, rationalisant les Axes de travail le cas échéant et en réduisant - si nécessaire - les efforts investis dans d'autres Axes de travail moins urgents. Le CSA devrait trouver un équilibre délicat entre la qualité et la quantité des Axes de travail et éviter de trop se disperser sur une multitude de thématiques. Tout PTPA présenté lors de la Plénière du CSA devra inclure un budget pérenne, avec des engagements fermes de la part des donateurs et des allocations spécifiques aux Axes de travail prioritaires. Il devrait être clairement établi qu'aucun autre Axe de travail ne peut être lancé tant que des financements extrabudgétaires ne sont pas disponibles pour sa prise en charge.

ES54. **Recommandation 3** [ref: Conclusion 9]: La capacité de mener à bien des activités dans le programme de travail pluriannuel dépend d'un budget durable pour le CSA. Le Bureau devrait prendre les mesures suivantes pour assurer un financement durable du CSA:

- (i) Il devrait élaborer de manière urgente une stratégie de mobilisation des ressources. La stratégie de mobilisation des ressources devrait être sous-tendue par un message simple et clair concernant le CSA, qui résonnera auprès des partenaires financiers potentiels. La stratégie de mobilisation des ressources devrait se focaliser sur la Plénière du CSA et les Axes de travail, le HLPE et le MSC.
- (ii) Les sources de financement devraient être diversifiées. Les fondations privées et les donateurs du secteur privé devraient être approchées, tout en veillant à ne pas s'exposer aux conflits d'intérêts. La base des donateurs publics devrait être élargie, avec un appel lancé aux États membres du CSA qui n'ont pas encore contribué au CSA depuis la réforme.
- (iii) Les ABR devraient officialiser leur contribution par le biais d'un protocole d'entente et pourraient être approchées en vue d'obtenir une augmentation de leur contribution annuelle. Il est impossible de prédire la taille de l'augmentation car cela dépendra du nombre d'Axes de travail dans un Programme de travail pluriannuel donné.
- (iv) Il devrait y avoir une plus grande transparence dans le processus budgétaire, notamment en détaillant les raisons des décisions d'allocation budgétaires. Tout aussi

importante est la transparence dans les dépenses. Il devrait y avoir une reddition des comptes des dépenses réalisées dans les cas où cela ne se fait pas encore, sauf pour le HLPE et le MSC.

- (v) Le Secrétariat devrait comporter un poste consacré à la mobilisation des ressources, l'analyse budgétaire et la reddition de comptes pour les dépenses.

ES55. **Recommandation 4** [ref: [Conclusion 5](#)]: Le Bureau devrait revoir la composition et les processus du Groupe consultatif afin de s'assurer qu'il est en mesure de remplir efficacement ses fonctions.. Les membres du Groupe consultatif qui n'ont pas assisté à trois réunions consécutives au cours de l'exercice biennal devront être invités à expliquer la raison de leur non-participation et il leur sera demandé de confirmer leur intérêt à participer aux activités futures du Groupe. Ces membres pourraient se voir proposer un siège ad-hoc au sein du Groupe et ne participer que quand l'ordre du jour comporte un point qui les concerne ou les intéresse particulièrement. Une autre option serait de rendre disponibles des infrastructures de téléconférence pour les membres qui ne sont pas basés à Rome.

ES56. Les demandes de siéger au Groupe consultatif devraient être étudiées et répondues par le Bureau dans un délai raisonnable. Les demandes devraient être étudiées uniquement si elles sont accompagnées d'une proposition détaillée précisant, entre autres:

- La manière dont le requérant contribuera aux objectifs du CSA et y apportera de la valeur ajoutée
- La contribution qui a été apportée par le requérant à ce jour aux processus du CSA et à d'autres structures
- Une résolution de la part des organisations membres demandant à être représentées ainsi que des chiffres fiables et vérifiables sur le nombre et la qualité des adhérents
- Les mécanismes de gouvernance - composition des structures de prise de décision ou de direction;
- La manière dont sa participation au sein du Groupe consultatif sera financée
- Déclaration de conflit d'intérêts éventuels
- La participation éventuelle à d'autres organes intergouvernementaux.

ES57. En ce qui concerne les demandes actuelles pour la mise en place de nouveaux mécanismes ou des sièges supplémentaires, la décision incombe au Bureau. Il a été demandé à l'évaluation de donner son avis sur ces demandes et sur la répartition actuelle des sièges. L'avis de l'équipe d'évaluation est la suivante:

- (i) Le MSP a demandé une parité dans la répartition des sièges avec le MSC, autrement dit, quel que soit le nombre de sièges attribué au MSC, le MSP en recevrait le même. De l'avis de l'équipe d'évaluation, une égalité de voix ne signifie pas forcément qu'il devrait y avoir parité dans le nombre de sièges. Le MSC s'est vu allouer 4 sièges pour donner la priorité aux voix de ceux et celles qui ont été historiquement marginalisés. Instaurer une parité dans la répartition des sièges ne servirait donc qu'à renforcer l'asymétrie prédominante dans la répartition du pouvoir entre la société civile et le secteur privé dans le cadre d'une plate-forme multipartite et saperait donc les principes mêmes de la réforme. Cependant, il y a des petites entreprises qui sont impliquées dans la production alimentaire et il faudrait leur permettre de rejoindre le processus. Par conséquent, il faudrait envisager un siège supplémentaire pour le MSP.
- (ii) L'Organisation mondiale des agriculteurs (OMA) a demandé la création d'un mécanisme consacré spécifiquement aux agriculteurs. L'argument est que les agriculteurs ne sont pas représentés de manière adéquate par le MSC, étant donné que ce dernier représente des mouvements sociaux et non les agriculteurs tandis que le MSP représente l'agrobusiness et non les agriculteurs. L'équipe d'évaluation n'est pas convaincue par cet argument, étant donné qu'il y a des agriculteurs représentés dans

les deux mécanismes. L'équipe d'évaluation a noté que l'OMA et ses organisations membres sont fortement mobilisés sur cette question et ils devraient être invités à présenter une proposition détaillée au Bureau, en tenant compte des points figurant au paragraphe 11.

- (iii) Il faudrait envisager d'allouer un siège de participant à l'OMS, étant donné qu'ils ont apporté la preuve de leur engagement et de leur contribution au CSA.
- (iv) Le MSC devrait être invité à présenter une proposition complète motivant la nécessité de sièges supplémentaires. L'attribution d'un siège supplémentaire devrait être subordonnée à la démonstration préalable par le MSC qu'il est parvenu à résoudre les problèmes de son organisation interne, en particulier, la manière dont la communication et la participation des sous-régions peuvent être améliorées.

ES58. **Recommandation 5** [ref: [Conclusion 1](#)]: La session plénière du CSA est l'apogée du travail accompli au cours de l'année et le Bureau devrait veiller à ce que la Plénière soit une plate-forme dynamique où se déroule un dialogue sur les principales questions du moment dans le domaine de la Sécurité alimentaire et de la Nutrition. Les nombreux événements secondaires ne devraient pas être considérés comme une menace pour la Plénière principale, mais comme une occasion de rendre le CSA plus visible pour un public plus large que les seuls participants à l'assemblée plénière. Les événements parallèles peuvent également servir à initier un dialogue sur les questions difficiles ou controversées qui n'ont pas réussi à être inscrites à l'ordre du jour de la session plénière du CSA.

ES59. Le Bureau devrait revoir sa pratique récente qui consiste à organiser des négociations bien à l'avance de la semaine de la Plénière. Le processus de négociation est aussi important que les recommandations relatives aux politiques qui sont finalement approuvées et il est essentiel que le processus soit aussi inclusif que possible. Même si ces processus inclusifs prennent du temps, l'inclusivité est susceptible d'être plus efficace sur le long terme plutôt que le fait d'opter pour une approche basée sur une efficacité dans le court-terme, qui laisse de côté, voire exclut, les personnes ne pouvant faire le voyage vers Rome plusieurs fois dans l'année. Le CSA pourrait envisager une approche différente, en prenant exemple sur d'autres réunions intergouvernementales, où, par exemple, des événements parallèles et des négociations au niveau officiel précèdent la présence plénière et les discussions qui impliquent les délégués au niveau ministériel.

ES60. **Recommandation 6** [ref: [Conclusion 5](#)]: Le Bureau devrait rationaliser le nombre de groupes de travail en consolidant les GTCNL qui ont des fonctions connexes. Il devrait par ailleurs faire le point sur les groupes de travail qui ont achevé la tâche qui leur avait été confiée par la Plénière et n'ont plus besoin de continuer à fonctionner. Il devrait envisager de créer un GTCNL pour le PTPA et la budgétisation. Le statut du GTCNL sur le cadre stratégique GSF devrait être réexaminé une fois que celui-ci aura terminé sa révision du GSF, étant donné que la mise à jour du GSF après chaque plénière ne nécessite pas de GTCNL à part entière. Tous les GTCNL devraient disposer de Termes de référence définissant leur fonctionnement. Les Termes de référence devraient préciser les objectifs du GTCNL ainsi que les résultats que le GTCNL doit atteindre au cours de l'exercice biennal. Dans le cas où ce GTCNL est un GTCNL en rapport avec les politiques, il doit être muni d'une date de clôture de ce groupe. Les Termes de référence doivent inclure les rôles et les responsabilités de la Présidence, des participants et des équipes de travail techniques qui soutiennent le GTCNL. Lorsque le travail de deux ou plusieurs GTCNL ou d'autres Axes de travail politiques sont liés entre eux, il conviendrait de prévoir des réunions conjointes des Présidences de chaque GTCNL concerné.

ES61. **Recommandation 7** [ref: [Conclusions 10 & 11](#)]: Le Comité de la sécurité alimentaire mondiale est un comité intergouvernemental au sein du système des Nations Unies et ce sont les membres du CSA qui - en dernier lieu - portent la responsabilité de veiller à ce que le

Comité remplit son mandat. À cet égard, il y a un certain nombre d'actions que les membres du CSA peuvent entreprendre pour améliorer le fonctionnement du CSA:

- (i) Les membres du CSA devraient examiner le flux d'information depuis et vers leurs capitales et combler les lacunes afin de faire en sorte que, entre autres, les produits et les recommandations du CSA atteignent les ministères concernés.
- (ii) Les membres du CSA devraient plaider en faveur de l'utilisation et de l'application des produits et recommandations du CSA dans leurs pays respectifs, en fonction de leurs besoins et priorités.
- (iii) Les membres du CSA devraient, si possible, contribuer en espèces ou en nature aux ressources du Comité.

ES62. **Recommandation 8** [ref: [Conclusion 6](#)]: Le Comité et le Bureau devraient préciser les attentes qu'ils ont vis-à-vis de la position de la Présidence au-delà du simple fait de présider la plénière et les réunions du Bureau / Groupe consultatif. Cette clarification devrait inclure les résultats attendus des activités de sensibilisation menées par la Présidence et ces activités doivent être prises en compte dans la planification et la budgétisation des activités du Comité. Le rôle de la Présidence à l'égard du Secrétariat du CSA devrait également être clarifié afin que les zones " grises " soient résorbées. Cela pourra nécessiter un examen et une révision des termes de référence du Secrétaire. La Présidence du CSA, la Direction du département de l'ESA au sein de la FAO et le Secrétaire du CSA devraient convenir d'un protocole de reddition de comptes pour les rapports du Secrétariat du CSA.

ES63. **Recommandation 9** [ref: [Conclusion 7](#)]: La structure du Secrétariat du CSA devrait être révisée afin de s'assurer que le Secrétariat est effectivement en mesure d'appuyer le travail du Comité mais aussi afin de garantir une utilisation efficace du personnel. Les fiches descriptives de poste (Termes de référence) de toutes les positions devraient être révisées et mises à jour si besoin. Il est essentiel que les ABR pourvoient les sièges vacants parmi les postes en détachement dans des délais raisonnables afin de permettre d'assurer la continuité des opérations du Secrétariat du CSA. Il est recommandé que soit convenu un accord formel entre le Comité et les Agences basées à Rome à propos du détachement de personnel, y compris un accord dans lequel les ABR s'engagent à pourvoir les postes en détachement dans les mêmes délais que ceux des affectations sur les postes vacants dans leurs organismes respectifs.

ES64. **Recommandation 10** [ref: [Conclusion 4](#)]: Le CSA devrait élaborer un cadre général qui définit son rôle dans les diverses activités regroupées sous le concept de "Suivi". Une grande confusion a été créée par l'utilisation générique du terme pour couvrir des fonctions différentes mais liées entre elles. Le CSA devrait aligner sa terminologie et son approche avec celle de l'Agenda 2030 pour le développement durable. L'approche suivante est recommandée pour le rôle du CSA dans la promotion de la redevabilité et le partage des Bonnes pratiques à tous les niveaux:

- (i) La fonction du CSA est d'assurer le suivi et d'analyser les progrès accomplis dans la mise en œuvre des principaux produits de convergence des politiques élaborés par le CSA ainsi que des recommandations relatives aux politiques des Axes de travail sur les politiques. S'agissant d'analyses périodiques, un calendrier devrait être mis en place pour la conduite de ces analyses tout au long de l'exercice biennal.
- (ii) La fonction du CSA est d'organiser des événements spéciaux pour faciliter le partage des Bonnes pratiques. Ces événements peuvent être éclairés par les informations recueillies lors de ces analyses périodiques.
- (iii) Le suivi détaillé des politiques, des programmes et des plans relève de la responsabilité des gouvernements nationaux. Le CSA devrait envisager de mener une

enquête (sur la base du volontariat) tous les deux ans afin d'obtenir des informations sur l'utilisation et l'application des produits du CSA et des recommandations relatives aux politiques.

- (iv) Le CSA devrait en cas de besoin, mandater des évaluations indépendantes sur les principaux aspects de ses travaux.
- (v) Il est essentiel que les **processus** de décision et de formulation de recommandations du CSA fassent l'objet d'un suivi et d'une reddition de comptes. Le Secrétariat du CSA devrait améliorer le système actuel de suivi du processus de prise de décisions et d'élaborations de recommandations. Le système devrait au minimum identifier la décision, les mesures prises, les motifs de déviation ou de non-exécution de l'action.

ES65. **Recommandation 11** [ref: Conclusion 10]: Le CSA devrait adopter le principe selon lequel la communication sur le CSA incombe à tous les membres et participants du CSA, appuyée par la fonction de communication du Secrétariat du CSA. Il pourrait être proposé que les membres du Bureau facilitent une activité de sensibilisation dans les régions respectives. Cela permettrait d'élargir la responsabilité de la communication et de l'accroissement de la notoriété du CSA aux niveaux régionaux. Les non-membres du Bureau devraient être invités à faciliter des activités de sensibilisation dans leurs pays respectifs. Le Secrétariat du CSA peut apporter son soutien à ces activités en développant de brèves notes d'informations y compris une présentation normalisée du CSA. Ces fiches d'information pourront être utilisées par les membres du Groupe consultatif dans leur travail de sensibilisation, si nécessaire. Les Agences basées à Rome ont un rôle essentiel à jouer dans la diffusion et l'application au niveau national des produits politiques et des recommandations du CSA et le Comité - via le Bureau - devrait leur demander d'intensifier leurs efforts de communication.

ES66. **Recommandation 12** [ref: Conclusion 8]: Les pays membres sont encouragés à diffuser les rapports HLPE à leurs ministères concernés au niveau national. Les ABR devraient tenir compte des rapports HLPE dans leur programme de travail..

ES67. **Recommandation 13** [ref: Conclusion 8]: La Présidence du Comité directeur du HLPE devrait interagir avec le Bureau et le Groupe consultatif pour les tenir au courant des développements des travaux du HLPE. Une telle séance d'information informelle ne doit pas être considérée comme une menace pour l'indépendance du HLPE et peut encourager les membres du Bureau et du Groupe consultatif à mieux promouvoir le travail du HLPE. Des discussions similaires devraient avoir lieu entre les deux secrétariats, afin qu'il y ait une appréciation mutuelle du travail réalisé par chacun.

ES68. **Recommandation 14** [ref: Conclusion 8]: Le Comité directeur du HLPE devrait répondre aux préoccupations soulevées par les personnes interrogées et résoudre les malentendus en ce qui concerne les processus d'Appel d'offres pour les experts de projet. Cela implique la révision des processus de communication existants d'appel d'offres experts afin d'identifier les améliorations à apporter. Le Comité devrait également prendre des mesures pour améliorer l'accessibilité des rapports HLPE aux lecteurs n'ayant pas de connaissances techniques.